

**ARRETE PORTANT SUR LA**  
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**« MATINEE DETENTE AU FIL DE L'EAU »**  
**LE DIMANCHE 27 JUIN 2010**

Le Maire de la commune de CARANTEC,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code des Communes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre – 8<sup>ème</sup> partie – sur la signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

Vu le courrier de l'Office Municipal des Sports de la Ville de Morlaix demandant de prendre les arrêtés nécessaires et fixant la date du **dimanche 27 juin 2010** pour l'organisation de la « Matinée Détente au Fil de l'Eau »,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pendant le déroulement de la « Matinée Détente au Fil de l'eau »,

Considérant que ces réglementations sont indispensables pour le bon déroulement de la manifestation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Toute circulation de véhicules à moteur venant de CARANTEC et se dirigeant vers MORLAIX le **dimanche 27 juin 2009 de 08h30 à 13h30** sera déviée par la Route Départementale 73 à partir de « Pen Ar Guer » par le rond-point de Kerjeanne puis la Voie Communale 1.

**ARTICLE 2** : L'accès aux communes de TAULE et LOCQUENOLE pour les véhicules à moteur pourra se faire au niveau du lieu-dit « le Frouit » en empruntant les directions « Kerhuel – Kermaria ».

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services, le Responsable des Services Techniques Municipaux, le Capitaine de Gendarmerie de MORLAIX sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MORLAIX
- Le Capitaine de Gendarmerie de MORLAIX
- Monsieur l'Adjudant Commandant de la brigade de TAULE
- Monsieur le Brigadier - Police Municipale de CARANTEC
- Monsieur le Président de l'O.M.S. – MORLAIX
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux
- Dossier des arrêtés

Fait à Carantec,  
Le 08 juin 2010

Le Maire,  
Jean-Guy GUÉGUEN.

